

That the Joint Chairman representing the Senate report to his House recommending that the Committee be empowered to sit during sittings and adjournments of the Senate.

Mr. Robinson moved, seconded by Mr. Bécharde that the matter of a proposal that Standing Orders of the House and Rules of the Senate be amended to provide that where any bill referred to a Standing Committee contains a part dealing with the power to make regulations, that part shall stand referred to the Joint Committee on Regulations and other Statutory Instruments for review and report, be referred to the Subcommittee on Agenda and Procedure for further consideration.

After debate, the question being put on the motion it was agreed to.

Mr. Robinson moved,—That the criteria used by this Committee in its Review of Statutory Instruments be reported to both Houses of Parliament for approval.

The question being put on the motion, it was agreed to.

At 9:15 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, NOVEMBER 23, 1978

(2)

The Standing Joint Committee on Regulations and other Statutory Instruments met at 11:10 o'clock a.m. this day, the Joint Chairmen, Senator Eugene A. Forsey and Mr. Gerald W. Baldwin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Forsey, Godfrey and Riley.

Representing the House of Commons: Messrs. Baker (Grenville-Carleton), Baldwin, Bécharde and McKinley.

In attendance: Mr. G. C. Eglington and Miss Lise Mayrand Counsel to the Committee.

The Committee began consideration of its permanent reference, section 26, The Statutory Instruments Act, 1970-71-72, c. 38, which is as follows:

26. Every Statutory instrument issued, made or established after the coming into force of this Act, other than an instrument the inspection of which and the obtaining of copies of which are precluded by any regulations made pursuant to paragraph (d) of section 27, shall stand permanently referred to any Committee of the House of Commons, of the Senate or of both Houses of Parliament that may be established for the purpose of reviewing and scrutinizing statutory instruments.

It was agreed that the text of a motion relating to an amendment of the Rules of the Senate and the Standing Orders of the House be presented to Parliament for discussion during an allotted day.

On SOR/72-263 Sale of Postage Stamps Regulations

It was agreed,—That Counsel to the Committee correspond further with the Instruments Officer of the Department of

Que le coprésident représentant le Sénat fasse rapport à sa Chambre en recommandant que les Comités soient autorisés à siéger durant les séances du Sénat et lorsque ce dernier ne siège pas.

M. Robinson propose, appuyé par M. Bécharde, que la proposition voulant que le Règlement de la Chambre et le Règlement du Sénat soient modifiés de façon que, si un bill dont il est fait mention à un Comité permanent contient une partie qui traite du pouvoir de promulguer des règlements, la partie soit soumise au Comité permanent des règlements et autres textes réglementaires pour qu'il l'étudie et en fasse rapport, soit renvoyée au sous-comité du programme et de la procédure pour étude plus approfondie.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Robinson propose que les critères utilisés par le Comité dans sa révision des textes réglementaires soient soumis aux deux Chambres au Parlement pour fins d'approbation.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A 21 h 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 23 NOVEMBRE 1978

(2)

Le Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires se réunit aujourd'hui à 11 h 10 sous la présidence du sénateur Eugene A. Forsey et de M. Gerald W. Baldwin (coprésidents).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Forsey, Godfrey et Riley.

Représentant la Chambre des communes: MM. Baker (Grenville-Carleton), Baldwin, Bécharde et McKinley.

Aussi présents: M. G. C. Eglington et M^{lle} Lise Mayrand, conseiller du Comité.

Le Comité entreprend l'étude de son ordre de renvoi permanent, article 26, Loi sur les textes réglementaires, 1970-1971-1972, c. 38, que voici:

26. Tout texte réglementaire établi après l'entrée en vigueur de la présente loi, autre qu'un texte pour lequel ont été établis, en application de l'alinéa d) de l'article 27, des règlements empêchant d'en faire l'examen et d'en obtenir copie, est soumis en permanence à tout comité de la Chambre des communes, du Sénat ou des deux Chambres du Parlement qui peut être établi aux fins d'étudier et de vérifier les textes réglementaires.

Il est convenu que le texte d'une motion ayant trait à un amendement du Règlement du Sénat et du Règlement de la Chambre soit présentée au Parlement pour étude à une date fixée au préalable.

DORS/72-263—Règlement concernant la vente de timbres-poste,

Il est convenu,—Que le conseiller du Comité communique de nouveau avec le déposé aux textes réglementaires du